



Réunion du Gouvernement

Le Premier ministre, Monsieur Sifi GHRIEB, a présidé, ce jeudi 30 avril 2026, une réunion du Gouvernement consacrée à l'examen des points ci-après :

Après plusieurs séances consacrées à ce projet de texte, le Gouvernement a finalisé l'examen du projet de décret exécutif fixant les modalités d'application des règles générales relatives aux marchés publics.

Cet instrument juridique constitue un levier essentiel contribuant à la conduite des actions de développement économique et social du pays.

Dans cette optique, ce texte vise à clarifier les modalités opérationnelles liées à la maîtrise et à la bonne gestion des deniers publics dans le cadre de la consécration des principes de la liberté d'accès à la commande publique, de l'égalité de traitement des candidats et de la transparence des procédures.

Par ailleurs, le Gouvernement a examiné le projet de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre le cancer, à l'horizon 2035, avant de la soumettre à l'approbation du Conseil des ministres.

Ce document a été élaboré par de la Commission nationale de la prévention et de la lutte contre le cancer, placée sous l'autorité de Monsieur le Président de la République, sur la base des recommandations des assises nationales organisées en mai 2025.



Cette stratégie identifie les outils opérationnels et les mesures nécessaires pour renforcer la prévention et la prise en charge du cancer et s'appuie, dans sa mise en œuvre et son évaluation, sur un tableau de bord, constitué d'un ensemble d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les insuffisances du système de santé en matière de prise en charge du cancer.

Enfin, le Gouvernement a entendu une communication sur la prise en charge du transfert des malades à l'étranger pour soins. L'exposé a mis en exergue les résultats enregistrés par la commission médicale nationale, ainsi que les avancées réalisées dans le cadre de la politique de substitution nationale.

A ce titre, les résultats obtenus en 2025 témoignent d'une dynamique positive vers une autonomie sanitaire renforcée, caractérisée par la réduction des transferts à l'étranger, le développement de l'offre nationale de soins et la maîtrise des dépenses de santé.